

XXIV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

A voter.....\$5,500 00

N° du crédit.	Service.	1887-88.	1888-89.	Comparaison avec le budget de 1887-88.	
				Augmentation.	Diminution.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
148	Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.....	5,500 00	5,500 00	
	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA LOI, 38 VIC., CHAP. 20, SEC. 23, (\$4,000.)				
	Appointem. du surintendant des assurances.	2,800 00	3,000 00	200 00	
	Total	8,300 00	8,500 00	200 00	

XXV.—SUBVENTIONS.

Somme autorisée par la loi.....\$4,188,454 23

Service.	1887-88.	1888-89.	Comparaison avec le budget de 1887-88.	
			Augmentation.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ontario.....	} 4,169,341 04	*4,188,454 23	19,113 19	
Québec.....				
Nouvelle-Ecosse.....				
Nouveau-Brunswick				
Manitoba				
Colombie-Britannique.....				
Ile du Prince-Edouard				
Total	4,169,341 04	4,188,454 23	19,113 19	

* Montant payé en 1887-88.